

Pôle anesthésie-réanimation

**SERVICE D'ANESTHÉSIE-
RÉANIMATION
TRIPODE - PELLEGRIN**

**Unité de réanimation
chirurgicale
et traumatologique**

A l'attention des proches
des patients hospitalisés
en réanimation chirurgicale
et traumatologique

Un de vos proches vient d'être hospitalisé dans notre service, afin de bénéficier d'une surveillance intensive et de soins spécialisés. Nous mettons en œuvre l'ensemble de nos moyens techniques et humains pour le soigner.

Ce livret a été conçu pour vous, par l'équipe. Son objectif est de vous expliquer le fonctionnement du service et de vous transmettre des informations pratiques.

En aucun cas, il ne remplace la communication et le dialogue.

Toute l'équipe se mobilise pour l'accompagner au mieux, en facilitant votre présence à ses côtés.

En espérant que ce livret réponde à vos interrogations, nous nous tenons à votre disposition et vous remercions de la confiance que vous nous accordez.

Présentation du service

L'équipe médicale et paramédicale assure la continuité des soins **24h/24**. Le service dispose de **25 lits**, répartis en **5 unités**.



L'équipe :

Chef de pôle

Dr O. Joannes-Boyau

Cheffe de service :

Dr C. Degryse

Chef de service adjoint :

Dr L. Petit

Responsable d'unité :

Dr L. Stecken

Responsable d'unité adjoint:

Dr V. Cottenceau

Professeur des universités, Praticien hospitalier :

Pr M. Biais

Praticiens hospitaliers :

Dr N. Queixalos

Dr T. Julien-Laferrriere

Dr A. Loiseau

Dr F. Hilaire

Assistantes spécialistes des hôpitaux :

Dr M. Husson

Dr J. Pestel

Dr L. Poetsch

Médecine physique et réadaptation, chef de clinique assistant:

Dr G. Moucheboeuf

Cadre supérieur de santé :

Mme A.I Dubourg - tél. 05 56 79 56 79 /
Poste 74360

Cadre de santé :

Mr A. Videira - Tél. 05 56 79 56 80

Assistante sociale :

Mme L. Gibert - Tél. 05 57 82 03 20

Psychologue :

Mme C. Robert - tél. 05 57 82 16 62

Secrétaires du service :

Tél. 05 56 79 55 95

Fax : 05 56 79 56 72

secretariat.reachirurgicale@chu-bordeaux.fr

Visites

Les horaires de visite sont variables, possible jusqu'à H24 selon l'évolution de votre proche sur décision de l'équipe médico-soignante.

Seules 2 personnes sont admises en même temps dans la chambre.

Sachez toutefois que vous pourrez être amené à patienter, en salle d'attente, le temps de la réalisation des soins, **qui restent prioritaires**.

Ce temps peut vous paraître long, mais

Déroulement de la visite

L'accès à l'unité n'est pas libre.

Sonnez à l'entrée pour établir un premier contact par interphone avec l'équipe.

Installez-vous en salle d'attente. Un soignant viendra vous accueillir. En fonction des soins en cours, le délai d'attente sera plus ou moins long.

Dans le sas d'entrée :

■ déposez vos effets personnels dans un casier fermant à clé.

■ désinfectez-vous les mains avec la solution hydroalcoolique.

Chaque chambre est équipée de différents appareils munis d'alarmes sonores. L'équipe soignante sait les identifier et intervient dès que nécessaire.

Avant de sortir du service, pensez à vous désinfecter les mains.

Vous pouvez, après avis de l'équipe soignante, participer aux soins de confort et de bien-être (aide à la prise des repas, massage...).

nous faisons tout pour que vous puissiez rejoindre rapidement votre proche.

Par mesure de confidentialité, il est interdit de patienter dans les couloirs ou dans les unités et de prendre des photos et des vidéos.

Certaines familles souhaitent limiter l'accès des visiteurs au chevet des patients. Si tel est le cas, vous devez comprendre que l'équipe ne peut pas prendre une telle responsabilité. Il en revient donc à vous de contrôler qui peut visiter le patient.

Visites des enfants

Si l'enfant est demandeur, elles sont possibles.

La première visite doit être préparée et encadrée par l'équipe. Afin d'organiser cette rencontre, veuillez contacter la psychologue ou en parler à l'équipe soignante.

Sachez que nous leur avons dédié un livret d'accueil spécifique.

N'hésitez pas à nous solliciter.

Afin que les visites se déroulent dans les meilleures conditions pour vous, votre proche et pour les soignants, nous vous joignons la charte du visiteur en réanimation chirurgicale et la charte du patient hospitalisé.



Obtenir un entretien médical

Un médecin peut vous rencontrer, de préférence sur rendez-vous.

Dans la mesure du possible, il est souhaitable que la personne référente soit présente lors de cette rencontre. Cela facilite la communication.

La disponibilité médicale est réduite en soirée, la nuit et le week-end. Nous vous conseillons de privilégier la semaine, en journée pour s'entretenir avec un médecin, après prise de rendez-vous auprès de l'équipe ou de l'aide-soignante d'accueil.

Obtenir des nouvelles par téléphone

Vous pouvez obtenir des nouvelles 24h/24. Mais pour le bon déroulement des soins, nous vous invitons à plutôt nous contacter pendant les périodes roses.

JOUR

7 h - 9 h 9 h - 19 h

NUIT

19 h - 21 h 21 h - 7 h

Unité 1 : 05 57 82 23 41

Unité 2 : 05 57 82 23 42

Unité 3 : 05 57 82 23 43

Unité 4 : 05 57 82 23 44

Unité 5 : 05 57 82 23 55

Les informations données par téléphone seront succinctes et concerteront l'évolution récente.

Par ailleurs, il est souhaitable de désigner une personne référente, qui recevra les informations et les transmettra aux membres de la famille.

Effets personnels

Aucun vêtement n'est utile à votre proche durant son séjour.

Seuls ses produits de toilette, lunettes, prothèses auditives et dentaires peuvent être apportés.

Par sécurité, les bijoux et objets de valeur seront systématiquement déposés à la régie des dépôts. Le retrait se fera par le patient ou par sa famille. Veuillez consulter l'équipe pour les formalités de retrait.

Démarches administratives

Si votre proche a été admis en urgence, merci de vous rendre aux admissions et de présenter:

- La carte vitale ou l'attestation d'assuré social
- L'attestation ou la carte mutuelle
- L'attestation couverture maladie universelle (CMU)
- La carte d'identité

Le bulletin de situation est délivré par le service des admissions.

Le certificat médical initial et l'arrêt de travail sont délivrés par le médecin du service et seront remis à la personne référente.

Si vous souhaitez rencontrer l'assistante sociale, la psychologue ou un représentant des cultes, veuillez vous rapprocher de l'équipe paramédicale.

Recherche clinique

■ Evaluation des soins et recherche clinique

Dans les hôpitaux, des recherches visant à améliorer les connaissances médicales et les soins apportés aux patients sont pratiquées. Deux types de recherche sont en cours dans le service où est hospitalisé votre proche. Après avoir lu cette note d'information, n'hésitez pas à poser toutes les questions que vous désirez à l'un des médecins en charge de votre proche.

■ Protocoles de recherche clinique impliquant directement les patients

Un médecin peut éventuellement proposer à votre proche de participer à un protocole de recherche clinique visant à évaluer un soin innovant ou susceptible de modifier les pratiques courantes. Ce type de recherche est toujours autorisé par un comité d'éthique et n'a en aucun cas de caractère obligatoire. L'investigateur qui propose à votre proche de prendre part à cette recherche doit lui fournir toutes les explications nécessaires quant à ses finalités, modalités et éventuels risques encourus. En cas d'incapacité de donner

son consentement en raison de son état de santé, vous pouvez être sollicité afin de vous faire le porte-parole de votre proche pour la participation à ce type de recherche.

■ Recueil de données n'impliquant pas la personne humaine

Le CHU dispose d'un système de recueil informatisé des données recueillies dans le cadre de la prise en charge des patients. Ces données peuvent faire l'objet de travaux statistiques dans le cadre de démarche qualité, d'évaluation de pratiques professionnelles, de travaux de thèses et/ou de publications scientifiques. Toute étude réalisée à partir de ces données se fait dans le strict respect de la réglementation afin de garantir l'anonymat et le respect du secret médical. Tout patient est libre de s'opposer à l'utilisation de ses données. Si votre proche est dans l'incapacité de formuler son opposition, vous devez en son nom compléter et retourner le formulaire ci-joint lors de votre entretien avec le médecin en charge de votre proche.

Lexique

Analgésie / sédation : prise en charge et suppression de la sensation de la douleur / administration d'un traitement qui assure un sommeil plus ou moins profond.

Cathéter veineux : sonde souple positionnée dans une veine ou une artère permettant d'administrer des traitements.

Contention : consiste à mettre en place des dispositifs immobilisant ou limitant les mouvements du patient, afin d'éviter le retrait accidentel des cathéters ou des sondes. C'est une prescription médicale.

Douleur : l'équipe met tous les moyens à sa disposition pour l'évaluer et la soulager. Les médicaments antalgiques sont prescrits en fonction de la nature et de l'intensité de la douleur.

Drain : tuyau placé dans le corps afin de permettre l'élimination de sang, d'air ou de sécrétions qui pourraient entraver la bonne cicatrisation ou le bon fonctionnement d'un organe.

Extubation : retrait de la sonde d'intubation, lorsque le patient est suffisamment réveillé et qu'il peut respirer seul.

Intubation : sonde située dans la trachée et passant par la bouche ou le nez. Elle est reliée à un respirateur pour aider le patient à respirer.

Personne de confiance : personne désignée par le patient, par écrit.

Elle sera consultée en priorité au cas où il ne pourrait pas s'exprimer (loi du 4 mars 2002).

Personne référente : personne qui prendra des nouvelles du patient et qui les transmettra au reste de la famille. Peut être différente de la personne de confiance.

Pousse seringue électrique : appareil permettant le contrôle de l'administration des perfusions et des traitements, de façon précise.

Respirateur : appareil permettant la respiration artificielle. Apporte plus d'oxygène au patient.

Scope (ou moniteur) : écran digital qui permet de suivre en permanence les paramètres vitaux. Il permet à l'équipe soignante de veiller constamment sur le patient.

Sevrage respiratoire : période au cours de laquelle le patient récupère progressivement la capacité à respirer tout seul.

Sonde gastrique : sonde souple passant par le nez ou la bouche, qui descend dans l'estomac. Elle permet l'alimentation.

Sonde urinaire : sonde souple qui va jusque dans la vessie, permettant le recueil des urines.



Charte du visiteur en réanimation chirurgicale et traumatologique

En tant que visiteur de la réanimation chirurgicale et traumatologique, je m'engage à respecter les règles de vie de l'unité.



Je respecte les horaires de visites en fonction des soins.



Je me désinfecte les mains, avant et après chaque visite.



Si je suis malade, je reporte ma visite à un autre jour.



Je maintiens mon téléphone en mode silencieux ou vibreur. Je peux passer mes communications en toute discréction dans la salle d'attente.



Dans un souci du droit à l'image, les photos et vidéos sont interdites.



J'ai la possibilité de rencontrer le médecin, la psychologue et l'assistante sociale, en fonction de leur disponibilité.



Les fleurs ne sont pas autorisées.



La salle d'attente est un espace commun. Je la partage avec bienveillance et respect.

Pendant les soins ou lorsque la pancarte sur la porte de l'unité me le demande, je patiente en salle d'attente. Un soignant viendra me chercher.

En réanimation chirurgicale et traumatologique

Je peux...



- Apporter des photos, de la musique, des huiles essentielles...



- Masser mon proche



- Rencontrer le médecin, la psychologue et l'assistante sociale, en fonction de leur disponibilité



- Utiliser les toilettes, près de la salle d'attente

Je dois...



- Maintenir mon téléphone en mode silencieux et passer mes communications en toute discrétion, dans la salle d'attente



- Respecter les professionnels de soins et les autres visiteurs



- Patienter en salle d'attente pendant les soins ou lorsque la pancarte, sur la porte de l'unité me le demande, et attendre qu'un soignant vienne me chercher

Je ne peux pas...



- Toucher au matériel présent dans la chambre



- Écouter ce qu'il se passe dans les chambres voisines



- Regarder ce qu'il se passe dans les boxes voisins

- Dans un souci du droit à l'image, les photos et vidéos sont interdites



- Déposer mes affaires n'importe où dans le box
- Gêner le travail du personnel soignant
- Déranger les soignants lorsqu'ils sont occupés

Mes notes

Sur cette page, vous pouvez noter toutes les remarques et toutes les questions que vous vous poser. Nous essayerons d'y répondre.



Ministère de la Santé
et des Solidarités

Usagers, vos droits

Charte de la personne hospitalisée

Principes généraux*

circulaire n° DHOS/E1/DGS/SD1B/SD4C/SD4A/2006/90 du 2 mars 2006 relative aux droits des personnes hospitalisées et comportant une charte de la personne hospitalisée



Toute personne est libre de choisir l'établissement de santé qui la prendra en charge, dans la limite des possibilités de chaque établissement. Le service public hospitalier est **accessible à tous**, en particulier aux personnes démunies et, en cas d'urgence, aux personnes sans couverture sociale. Il est adapté aux personnes handicapées.



Les établissements de santé garantissent la **qualité de l'accueil, des traitements et des soins**. Ils sont attentifs au soulagement de la douleur et mettent tout en œuvre pour assurer à chacun une vie digne, avec une attention particulière à la fin de vie.



L'information donnée au patient doit être **accessible et loyale**. La personne hospitalisée participe aux choix thérapeutiques qui la concernent. Elle peut se faire assister par une personne de confiance qu'elle choisit librement.



Un acte médical ne peut être pratiqué qu'avec **le consentement libre et éclairé du patient**. Celui-ci a le droit de refuser tout traitement. Toute personne majeure peut exprimer ses souhaits quant à sa fin de vie dans des directives anticipées.



Un consentement spécifique est prévu, notamment, pour les personnes participant à une recherche biomédicale, pour le don et l'utilisation des éléments et produits du corps humain et pour les actes de dépistage.



Une personne à qui il est proposé de participer à **une recherche biomédicale** est informée, notamment, sur les bénéfices attendus et les risques prévisibles. **Son accord est donné par écrit**. Son refus n'aura pas de conséquence sur la qualité des soins qu'elle recevra.



La personne hospitalisée peut, sauf exceptions prévues par la loi, **quitter à tout moment l'établissement** après avoir été informée des risques éventuels auxquels elle s'expose.



La personne hospitalisée est traitée avec égards. Ses croyances sont respectées. Son intimité est préservée ainsi que sa tranquillité.



Le respect de la vie privée est garanti à toute personne ainsi que **la confidentialité des informations** personnelles, administratives, médicales et sociales qui la concernent.



La personne hospitalisée (ou ses représentants légaux) bénéficie **d'un accès direct aux informations de santé la concernant**. Sous certaines conditions, ses ayants droit en cas de décès bénéficient de ce même droit.



La personne hospitalisée peut exprimer des observations sur les soins et sur l'accueil qu'elle a reçus. Dans chaque établissement, une commission des relations avec les usagers et de la qualité de la prise en charge veille, notamment, au respect des droits des usagers. Toute personne dispose du **droit d'être entendue** par un responsable de l'établissement pour exprimer ses griefs et de demander réparation des préjudices qu'elle estimerait avoir subis, dans le cadre d'une procédure de règlement amiable des litiges et/ou devant les tribunaux.

* Le document intégral de la charte de la personne hospitalisée est accessible sur le site Internet :

www.sante.gouv.fr

Il peut être également obtenu gratuitement, sans délai, sur simple demande, auprès du service chargé de l'accueil de l'établissement.

Service d'anesthésie-réanimation Unité de réanimation chirurgicale et traumatologique



**Hôpital Pellegrin
Tripode, UNDR 2^e étage
Place Amélie Raba-Léon 33076 Bordeaux cedex**

www.chu-bordeaux.fr